

Avis rendus sur projets de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté en 2023

MRAe Bourgogne-Franche-Comté

Avis rendus sur projets

Publié le 27/02/2023 | Mis à jour le 08/12/2023

DÉCEMBRE

NOVEMBRE

OCTOBRE

SEPTEMBRE

AOÛT

JUILLET

JUIN

MAI

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

DÉCEMBRE

Projet de centrale hydroélectrique sur la commune de Ainvelle (07)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 8 décembre 2023 / BFC-2023-4080
2023APBFC92